

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 05806

Numéro SIREN : 830 417 309

Nom ou dénomination : A R RETOUCHERIE ET PRESSING

Ce dépôt a été enregistré le 09/01/2020 sous le numéro de dépôt 601

Greffe du tribunal de commerce de Nanterre



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 09/01/2020

Numéro de dépôt : 2020/601

Déposant :

Nom/dénomination : A R RETOUCHERIE ET PRESSING

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 830 417 309

N° gestion : 2017 B 05806



Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES



GREFFE TRIBUNAL DE
COMMERCE DE NANTERRE

- 9 JAN. 2020

DEPOT N° 601

N° 2065-SD
2019

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le 01/06/2017 et clos le 31/12/2018 Régime simplifié d'imposition X
Régime réel normal

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe

SI PME innovantes, cocher la case ci-contre

SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société: AR RETOUCHERIE ET PRESSING
39 rue Lehot
92600 ASNIERES-SUR-SEINE
SIRET 8 3 0 4 1 7 3 0 9 0 0 0 1 0 Mél :
Adresse du principal établissement: Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées Blanchisserie-teinturerie de détail Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%* Bénéfice imposable à 28% Déficit 8 460
Bénéfice imposable à 15%

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15% Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%
PV à long terme imposables à 19% Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0% PV exonérées (art. 238 quinquies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A Pôle de compétitivité, art. 44 undecies
Entreprise nouvelle, art. 44 septies Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A Autres dispositifs
Société d'investissement immobilier cotée Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soumettre la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI NON Si oui, indication du logiciel utilisé

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: CABINET SOREL SAS
59 rue La Boétie
75008 PARIS Tél: 0145630909
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné: OGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)
Date: 15/07/2019 Lieu: ASNIERES-SUR-SEINE
Qualité et nom du signataire: SHAFAQAT HUSSAIN
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné: Signature:

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD).





Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise AR RETOUCHERIE ET PRESSING

du 01/06/2017

Adresse 39 rue Lehot 92600 ASNIERES-SUR-SEINE

au 31/12/2018

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS								10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)								
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement								
Total								

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice . 2018 . . (total col. 9 + total col. 10) ⑩		- de l'exercice . 2018 . . ⑩	
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	
Nom et qualité du signataire SHAFQAAT HUSSAIN Président		À <u>ASNIERES-SUR-SEINE</u> , le <u>15/07/2019</u> Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.



2019	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE		2069RCI
Exercice du / au / ou au titre de l'année N		Néant	
PME au sens communautaire			
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)			
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre			
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)			
I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)			
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Dont montant préfinancé			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts			
III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

SAGE Experts-comptables Janvier 2019



[Signature]

Désignation de l'entreprise <u>AR RETOUCHERIE ET PRESSING</u>				Néant ☐ *															
Adresse de l'entreprise <u>39 rue Lehot 92600 ASNIERES-SUR-SEINE</u>																			
SIRET <table border="1"><tr><td>8</td><td>3</td><td>0</td><td>4</td><td>1</td><td>7</td><td>3</td><td>0</td><td>9</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>0</td></tr></table>				8	3	0	4	1	7	3	0	9	0	0	0	1	0		
8	3	0	4	1	7	3	0	9	0	0	0	1	0						
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>19</u>				Durée de l'exercice précédent * <u> </u>															
				Exercice N clos le <u>31/12/2018</u>															
				Exercice N 1 <u> </u>															
				NET <u> </u>															
ACTIF																			
				Brut <u>1</u>															
				Amortissements-Provisions <u>2</u>															
				Net <u>3</u>															
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	4 000	012		4 000												
		Autres *	014		016														
	Immobilisations corporelles *	028	832	030	502		331												
	Immobilisations financières * (1)	040	1 788	042			1 788												
	Total I (5)		044	6 620	048	502	6 118												
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052														
		Marchandises *	060		062														
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066														
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070														
		Autres * (3)	072	1 958	074		1 958												
	Valeurs mobilières de placement		080	400	082		400												
	Disponibilités		084	3 030	086		3 030												
	Charges constatées d'avance *		092	168	094		168												
	Total II		096	5 556	098		5 556												
	Total général (I + II)		110	12 176	112	502	11 675												
PASSIF																			
				Exercice N 1 <u> </u>															
				NET <u> </u>															
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120			1 500													
	Écarts de réévaluation		124																
	Réserve légale		126																
	Réserves réglementées *		130																
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131																
	Report à nouveau		134																
	Résultat de l'exercice		136			(8 872)													
	Provisions réglementées		140																
	Total I		142			(7 372)													
	Total II		154																
Provisions pour risques et charges																			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			2 710													
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164																
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166			809													
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	9 829		15 528													
	Produits constatés d'avance		174																
Total III		176			19 047														
Total général (I + II + III)		180			11 675														
RENOUVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195												
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	6 620											
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184												
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD																			

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise **AR RETOUCHERIE ET PRESSING** Néant ☐ *

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 Exercice N clos le **31/12/2018**

A – RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				210		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
		Services *		217		218	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				30 013	
	Production immobilisée *					222	
	Subventions d'exploitations reçues					224	
	Autres produits					226	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					230	2	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					232	
	Variation de stocks (marchandises) *					234	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					236	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					238	
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)				1 847	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	125	240	
	Rémunérations du personnel *					242	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					244	
	Dotations aux amortissements *					250	
	Dotations aux provisions					252	
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *)		259		15 628	
					260	1 077	
					254	502	
					256		
Total des charges d'exploitation (II)					262	36	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						264	37 684
Produits financiers (III) 280 558 Charges financières (V)						270	(7 670)
Produits exceptionnels (IV)						294	410
Charges exceptionnelles (VI) (dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) 347 (dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) 348)						290	1 350
Impôt sur les bénéfices * (VII)						300	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						306	(8 872)
Régime optionnel	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *	312		314	8 872		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles	316					
	Provisions non déductibles *	318					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	322					
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * 248	324	1 350			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249		330				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		251				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998				
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
	Entreprises nouvelles (44. sexies) 986	ZFU-TE (44. octies et octies A) 987			342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981	JEI (44. sexies A) 989					
	ZRD (44. terdecies) 127	ZRR (44. quindécies) 138					
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44. undécies) 990					
	ZFA (44. quaterdecies) 345	Investissements outre-mer 344					
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)		992				
	Droit divers	Créance due au report en arrière du déficit 346			350		
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies) 655				938		
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfices col. 1 352 Déficit col. 2		354	8 460		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *	356					
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :			360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfices col. 1 370 Déficit col. 2	372	8 460

Formulaire obligatoire (Article 302 septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : AR RETOUCHERIE ET PRESSING										Néant ☐	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial	400		402	4 000	404		406	4 000											
		Autres	410		412		414		416												
Immobilisations corporelles		Terrains	420		422		424		426												
		Constructions	430		432		434		436												
		Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446												
		Installations générales agencements divers	450		452		454		456												
		Matériel de transport	460		462		464		466												
		Autres immobilisations corporelles	470		472	832	474		476	832											
Immobilisations financières		480		482	1 788	484		486	1 788												
TOTAL		490		492	6 620	494		496	6 620												
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																					
Immobilisations incorporelles				500		502		504		506											
Immobilisations corporelles		Terrains	510		512		514		516												
		Constructions	520		522		524		526												
		Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536												
		Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546												
		Matériel de transport	550		552		554		556												
		Autres immobilisations corporelles	560		562	502	564		566	502											
TOTAL				570		572	502	574		576	502										
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5															
		6	7	8	9	10															
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme			⑧												
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
Plus-values taxables à 19 % ①		579		Régularisations	590	583	594	595													
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 terdecies)						591															
TOTAL.					596	585	597	599													

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**Désignation de l'entreprise : AR RETOUCHERIE ET PRESSINGNéant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)**

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	960	8 460
Total des déficits restant à reporter	970	8 460

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	6 003
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	1 506
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.



[Signature]

5

Désignation de l'entreprise:AR..RETOUCHERIE..ET..PRESSING.....		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: ..01/06/2017.. et clos le:31/12/2018		Données en nombre de mois 1 9	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	2,00
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	30 013
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	30 013
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	2
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	2
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	3 481
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	4 228
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	36
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	7 745
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	22 270
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).		117	22 270
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		022	Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	160 / / / / / / / / / /
Date de cessation			/ / / / / / / / / /
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			

SAGE Experts-comptables Janvier 2019



[Signature]

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2019

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122018

SIREN

8 3 0 4 1 7 3 0 9

Dénomination de l'entreprise

AR RETOUCHERIE ET PRESSING

Adresse (voie)

39 rue Lehot

Code postal

92600

Ville

ASNIERES-SUR-SEINE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance: Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance: Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

SAGE Experts-comptables janvier 2019

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.



7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2019

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☒ *

N° de dépôt

Exercice clos le

31122018

SIREN

8 3 0 4 1 7 3 0 9

Dénomination de l'entreprise

AR RETOUCHERIE ET PRESSING

Adresse (voie)

39 rue Lehot

Code postal

92600

Ville

ASNIERES-SUR-SEINE

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

SAGE Experts-comptables janvier 2019

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.



SAS
A.R RETOUCHERIE ET PRESSING

Société par actions simplifiée
au capital de 1500 euros
Siège social
39, rue Lehot
92600 Asnières-sur-Seine

Rapport de gestion du président

Sur les comptes de l'exercice clos le 31-12-2018

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire, conformément à la loi et à nos statuts, pour vous exposer l'activité de notre société au cours de l'exercice écoulé, les résultats de cette activité et les perspectives d'avenir et pour soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice et l'affectation du résultat.

Le présent rapport, de même que le bilan dudit exercice, le compte de résultat et l'annexe, le texte de résolution soumises à votre approbation et autres documents et renseignements s'y rapportant ont été tenus à votre disposition au siège social dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Le plan adopté pour le présent rapport est le suivant :

1. la présentation des comptes ;
2. le résultat de l'exercice et la proposition d'affectation de ce résultat ;
3. les diverses décisions qui vont être soumises à votre approbation.

1) Présentation des comptes :

Les comptes sont tenus et présentés selon les principes comptables en vigueur et selon les mêmes méthodes d'évaluation et de présentation que l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaire net s'élève à 30013 euros.

Le résultat d'exploitation s'élève à -7670 euros après dotation aux amortissements pour un montant de 502 euros.

Le résultat financier s'élève à 148 euros et résultat exceptionnel s'élève au montant de - 1350 euros.

Les comptes de la société font ressortir un déficit comptable de -8872 euros.



La société n'est pas soumise à l'impôt sur les sociétés.

1. Situation de la société et perspectives d'avenir :

La situation financière de la société A.R RETOUCHERIE ET PRESSING n'est pas satisfaisante pour sa première année d'activité, il est compréhensible que le premier exercice comptable supporte toutes les charges relatives à la création de la société.

Il est donc important pour l'année prochaine d'augmenter le chiffre d'affaire et de bien maîtriser les charges variables, afin d'optimiser les résultats.

Nous constatons à travers cette situation que, les capitaux propres sont inférieurs à la moitié du capital social, la société doit continuer son activité et remédier à ce problème par l'augmentation des résultats.

2. Dividendes distribués au cours des trois derniers exercices :

Aucuns dividendes n'ont été distribués durant les trois derniers exercices.

3. Approbation des dépenses et des charges prévues par la loi en vigueur

Aucune dépense et charge relevant de cette loi n'a été enregistrée au cours de cet exercice.

d) Participations :

Conformément aux dispositions du code de commerce nous vous informons que la société n'a pris aucune participation dans d'autres sociétés.

2) Proposition d'affectation du résultat :

Le résultat de l'exercice se traduit par un déficit comptable de -8872 euros, que nous proposons d'affecter dans le compte de report à nouveau.

4) Décisions soumises à l'approbation de l'assemblée :

Approbation des comptes et affectation du résultat

Sous les deux premières résolutions, il vous est demandé d'approuver les comptes de l'exercice et de décider l'affectation du résultat conformément à la proposition ci-dessus.

Pouvoirs pour formalités

Sous la troisième résolution, il vous est demandé de donner au gérant ou à son mandataire pouvoir d'accomplir toutes les formalités prescrites par la loi.

Compte tenu des explications qui précèdent, nous vous demandons de bien vouloir adopter les résolutions qui vous sont soumises.

Fait à Asnières-sur-Seine, le 25 novembre 2019

Le président



PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25/11/2019

SAS
A.R RETOUCHERIE ET PRESSING

Société par actions simplifiée
au capital de 1500 euros
Siège social
39, rue Lehot
92600 Asnières-sur-Seine

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du 25 novembre 2019

L'an deux mille dix neuf
Le lundi vingt cinq novembre
A 15 heures

Les associés de la société A.R RETOUCHERIE ET PRESSING au capital de 1500 euros divisés en 100 actions, dont le siège social est au 39, rue Lehot 92600 Asnières-sur-Seine, se sont réunis audit siège sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par le président.

Sont présents :

Monsieur HUSSAIN Shafaqat , propriétaire de 50 actions, numérotées de 01 à 50.
Monsieur ASAD Mehmood, propriétaire de 50 actions, numérotées de 51 à 100.
Soit Deux associés présents.

L'assemblée est présidée par, Monsieur HUSSAIN Shafaqat, en sa qualité de président.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :
Approbation des comptes de l'exercice clos le 31-12-2018
Affectation des résultats ;
Divers
Pouvoirs pour formalités.

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :
Le rapport de gérance sur la gestion de l'exercice social clos le 31-12-2018



L'inventaire, le bilan, le compte de résultat et les annexes ;
Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours au moins avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.
Il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

Première résolution :

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du président et examiner les comptes de l'exercice clos le 31-12-2018, approuve les comptes et le bilan de cet exercice tels qu'ils sont présentés, lesdits comptes se soldant par un déficit comptable de -8872 euros.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

L'assemblée générale, sur proposition de la gérance et après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 31-12-2018, décide d'affecter ledit déficit dans le compte de report à nouveau.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution :

L'assemblée des associés confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes pour accomplir toutes formalités légales consécutives aux décisions adoptées ci-dessus.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

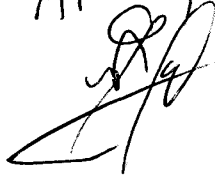
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.
De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associés présents.

Les associés :

Mr HUSSAIN Shafaqat
Signature précédée de la mention
« lu et approuvé »

lu et approuvé


Mr ASAD Mehmood
Signature précédée de la mention
« lu et approuvé »

lu et APPROUVE


CABINET AB SIGMA CONSEIL - BELHANI

Conseil en organisations, gestion management

Siège social

8, rue Louis Calmel

92230 Gennevilliers

RCS Nanterre 499 891 034

Tél : 01.47.99.88.02

E-mail : absigmaconseils@hotmail.fr

Gennevilliers, le 27 décembre 2019

Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre

4, rue Pablo Neruda

92000 Nanterre

Objet : Dépôt de comptes annuels

Sociétés : PAK TELECOM et AR-RETOUCHERIE ET PRESSING

Siren : 497 590 273 et 830 417 309

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint les chèques n° 0000407 et 0000408 tirés sur la banque Caisse d'Epargne, pour un montant 48.33 € chacun, en paiement de la procédure de dépôt de comptes annuels 2018.

Nous restons à votre disposition pour d'autres éléments que vous jugez utiles à cette situation.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.

Le responsable
Mr A - BELHANI

